

Le Conseil Municipal approuve le compte rendu de la réunion publique du 27 Octobre 2023

Délibération autorisant M. le Maire à engager des dépenses d'investissement

L'article 1612-1 du code général des collectivités territoriales permet au conseil municipal d'autoriser le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent (non compris les crédits afférents au remboursement de la dette), jusqu'à l'adoption du budget primitif.

Les crédits ouverts en dépenses d'investissement au budget 2023 sont de :
136 897,86 € (dont restes à réaliser et hors opérations financières) le plafond de cette autorisation pour le début d'année 2024 est donc de 34 224,47€ (25% x 136 897,86 €), répartis proportionnellement aux crédits ouverts.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette autorisation d'engagement de dépenses d'investissement.

Délibération sur la modification des statuts SIEMLY

Thierry VANEL indique un changement d'adresse du SIEMLY. Il communique également sur le fait que le SIEMLY n'est plus un syndicat intercommunal des Monts du Lyonnais mais désormais un syndicat mixte regroupant des communes, des intercommunalités, des communautés d'agglomérations et une partie de métropoles. Il y a désormais 80 communes adhérentes au lieu de 74. Il est nécessaire de prendre une délibération sur la modification des statuts SIEMLY.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette modification de statuts.

Présentation RPQS Déchets

Une présentation Powerpoint du Rapport sur la qualité des services (RPQS) Déchets est projetée. Ce service est géré par la communauté de communes. L'allègement des déchets est lié notamment à la promotion du compostage et à l'optimisation des consignes de tri.

D'après les différents graphiques, les déchets collectés sont en diminution depuis 2017. La collecte de verre, quant à elle, est stable, tout comme la collecte sélective et les ordures ménagères.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette présentation RPQS Déchets.

Délibération demande subvention DETR/DSIL

Florent CHIRAT aborde le sujet de l'aménagement de la bascule et de la création de la zone de loisirs. Ces derniers vont nécessiter notamment une demande de subventions auprès des services de l'état (DETR / DSIL).

Le CM revient sur les plans d'aménagement présentés par le bureau d'études le lundi 11 décembre.

Concernant la création de l'aire de loisirs, l'estimation proposée par le BE prend en compte le terrassement, conséquent étant donné la pente initiale du terrain, les aménagements de liaisons et l'équipement avec des jeux.

Pour l'aménagement du carrefour de la bascule, les travaux correspondent à l'aménagement de l'arrêt de bus, la restauration de l'abri de bus, l'organisation du stationnement et la liaison avec le parking au-dessus de la salle polyvalente.

Compte-rendu du Conseil Municipal

15 Décembre 2023
Début à 20h00

Présents (12/15) : Florent CHIRAT, Cédric BLANC, Marie-Charlotte CHAMFRAY, Cyrille GOUTTE, Valérie GUIRAL, Solange PEYLABOUD, Gaëlle GUINET, Baptiste DELORME, Aurélie BOUVY, Alain FARJOT, Romain VERNY, Freddy GOUTTE, Thierry VANEL, Bertrand GIROUD, Sylvie CARRET

Absent excusé : /

Secrétaire de séance : Baptiste DELORME

Pour recevoir la version mail :

cominfo@saintjulienurbibost.fr

Site internet du village

www.saintjulienurbibost.fr

Page Facebook



facebook.com/saintjulienurbibost



CONNEXION VET

Ces travaux correspondent à un budget important, Florent CHIRAT précise qu'un rendez-vous est prévu rapidement avec un conseiller de la trésorerie générale afin de savoir si l'investissement est réalisable pour la commune, dans tous les cas, il sera conditionné par l'obtention de subventions conséquentes des collectivités partenaires (état, région, département).

Le conseil municipal donne son accord de principe pour poser le dossier de demande de subventions sur cette base. La finalisation du dossier doit intervenir autour du 15 Janvier.

Baptiste DELORME demande si nous ne pourrions pas prétendre à une subvention du ministère des sports pour la création de l'aire de loisirs. A vérifier.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette demande de subventions.

Commission urbanisme

Florent CHIRAT informe que la fin de la station d'épuration va nous permettre d'ouvrir partiellement la zone AU, avec accord des propriétaires concernés.

Il est donc envisagé une modification du PLU pour adapter nos documents d'urbanisme (procédure de 6 à 8 mois).

Nous sommes également en discussion avec les services de l'état pour transférer une partie du potentiel de construction dans la continuité du village en dessous de la route de Saint Romain. Cette hypothèse entraînerait une autre procédure, plus longue à mettre en place.

Commission bâtiments

Cédric BLANC indique que la commission de sécurité pour la salle polyvalente est passée le mardi 14 novembre pour le prolongement de l'agrément comme ERP (établissement recevant du public). Le résultat est positif.

Florent CHIRAT exprime ses remerciements aux agents Christophe et Muriel ainsi qu'à Cédric BLANC pour leur implication dans la préparation de cette visite.

Cédric BLANC informe aussi que les guirlandes de Noël ont été installées le 3 décembre par Cédric, Baptiste et Franck, le maire de Bibost qui a mis à disposition sa nacelle.

Merci à eux.

Alain FARJOT évoque le problème de vétusté des jeux de boules. Il explique que le revêtement se désagrège et de nombreux gravillons remontent sur le sable. L'entreprise Eiffage a fait parvenir 2 devis : un pour une rénovation complète et un pour une reprise du revêtement avec un procédé moins onéreux.

Le conseil discute d'un cofinancement possible avec la société de boules et du fait qu'une partie des travaux puisse être réalisée par les sociétaires.

Commission finances

Marie-Charlotte CHAMFRAY informe que les dépenses d'investissement de l'exercice 2023 ont été arrêtées au 10 décembre. Les dépenses de fonctionnement seront arrêtées au 5 Janvier 2024.

Commission voirie

Cyrille GOUTTE évoque les travaux effectués par l'entreprise Perret sur les voies communales (chemin communal des Vernays au Jubin, chemin Granval le haut, chemin Granval-Bellevue). Ces travaux se sont élevés à 10 400€.

Cyrille GOUTTE indique également que Cyril BEYRON interviendra lors de la 1ère semaine de janvier pour l'installation du mobilier urbain aux abords de l'école et de la place de la mairie.

Cyrille GOUTTE informe que la CCPA relance la campagne de lamier (permettant de couper les branches aux abords des voies communautaires).

Le sujet des écluses route de St Romain et route de Montrottier est abordé.

- Concernant celles situées route de St Romain, il faut trouver le bon positionnement pour ralentir les véhicules tout en maintenant une visibilité suffisante. L'emplacement est testé dans cet objectif.
- Concernant celles situées route de Montrottier, elles ne sont pas suffisantes en l'état pour ralentir la vitesse des véhicules, il est envisagé de créer une écluse équivalente dans le sens montant pour compléter le test.

Les travaux de la nouvelle station de traitement des eaux usées se terminent, la question du devenir des anciennes lagunes est évoquée, celles-ci ne seront plus utiles avec le nouveau système. Un remblaiement est prévu dans le marché mais des agriculteurs de la commune sont intéressés pour du stockage d'eau. Les conditions et autorisations sont à étudier.

Florent CHIRAT confirme que le broyage de l'aire de stockage a été réalisé alors que l'aire n'était pas pleine, car le broyeur devait intervenir sur une exploitation de la commune, la prestation a donc été mutualisée. La question de la récupération du broyat est évoquée, il est proposé de constituer un groupe de travail pour établir les conditions.

Commission scolaire

Valérie GUIRAL indique que le Conseil d'Ecole s'est tenu début novembre.

L'équipe enseignante recherche toujours un service civique pour l'année prochaine

Valérie GUIRAL informe que l'école va être auditée dans le cadre d'une nouvelle procédure : évaluation des enseignants et du projet pédagogique.

Valérie GUIRAL évoque également l'arrêt du contrat de la société de ménage, M.Smart Services.

En effet, à compter de début janvier, un nouvel agent va débuter sur le poste d'entretien des locaux communaux. La date de prise de poste est fixée au 5 Janvier. Le contrat sera de 17h hebdomadaires pendant la période scolaire et 11h pendant les vacances. La personne aura 1 mois d'essai. Elle a déjà travaillé avec les enfants et pourra également effectuer des remplacements en cas d'absence du personnel de surveillance.

Commission communication

Gaëlle GUINET indique que le bulletin est presque terminé. Gaëlle GUINET informe que cette année 15 sponsors ont répondu favorablement pour prendre un encart publicitaire sur le bulletin.

Le BAT devra être validé début janvier. La date d'édition est estimée à mi-Janvier.

Florent CHIRAT annonce que la carte du village en face de la Bascule a été réimprimée par la société MADDRAS de Sain Bel et la pose assurée par Christophe.

Commission cadre de vie

Baptiste DELORME indique que la mise en place des décorations dans le village le long de la rue du centre a eu lieu le jeudi 7 décembre. La réflexion est en cours sur le choix du fleurissement estival afin de s'adapter aux contraintes hydriques.

Commission sociale

Thierry VANEL annonce qu'en avril 2024 aura lieu le printemps des familles, animation proposée par le service solidarité de la CCPA.

La CCPA a proposé également une formation sur les troubles de développement et sur la bronchiolite, à l'attention des représentants des crèches, des assistantes maternelles ainsi que des parents du territoire.

Solange PEYLABOUD informe que les colis pour les aînés sont en cours de distribution, elle fait également le bilan du repas du 13 Novembre, journée appréciée pour le repas et l'animation musicale.

Solange PEYLABOUD confirme également le renouvellement de « l'opération bugnes » par les bénévoles de l'ADMR. Elle se déroulera le 1er dimanche de février.

Influenza aviaire hautement pathogène (IAHP)

La poursuite de la forte dynamique d'infection au virus IAHP enregistrée en Europe et le troisième foyer d'un élevage en France dans le Morbihan ont conduit le ministre de l'Agriculture et de la Souveraineté Alimentaire (après concertation avec l'ensemble des opérateurs des filières concernées et de la Fédération nationale des chasseurs) à relever par arrêté paru au Journal officiel du 5 décembre 2023 (cf. P.J.) le niveau de risque de « modéré » à « élevé ».

Ce rehaussement du niveau de risque est justifié par la nécessité de renforcer de façon urgente et immédiate les mesures de prévention et d'assurer une meilleure protection des élevages face à la menace représentée par la forte circulation du virus dans la faune sauvage migratrice.

Le passage en risque élevé généralise sur l'ensemble du territoire les mesures de prévention suivantes :

Claustration ou protection par des filets des oiseaux détenus dans des établissements de moins de 50 volailles ou des oiseaux captifs (basses-cours, zoos, ...)

Mise à l'abri et protection de l'alimentation et de l'abreuvement des oiseaux dans les établissements détenant plus de 50 volailles ;

Équipement obligatoire des véhicules destinés au transport de palmipèdes de plus de trois jours au moyen de bâches ou équivalents empêchant toute perte significative de plumes et duvets par un camion plein ou vide ;

Interdiction de rassemblement de volailles et oiseaux captifs ;

Interdiction de compétition de pigeons voyageurs jusqu'au 10/04/24 ;

Restriction aux transports d'oiseaux appelants et interdiction de lâcher de gibier à plumes de la famille des anatidés.

L'ensemble des mesures applicables est décrit dans l'arrêté ministériel du 25 septembre 2023 (cf. P.J.).

Bibliothèque

Aurélié BOUVY remercie la Mairie pour l'achat du nouvel ordinateur à la bibliothèque. Un mini-club de lecture s'est tenu mi-novembre et sera renouvelé le 6 février 2024.

Commission associations

Gaëlle GUINET informe avoir envoyé un mail aux associations et à Muriel pour établir le récapitulatif du calendrier associatif 2024.

Bertrand GIROUD doit fixer une date pour réunir tous les présidents des associations.

Florent CHIRAT propose de coïncider la date pour l'accueil des nouveaux arrivants 2023 avec le marché du mois d'Avril (dimanche matin 28 avril). Le conseil municipal valide le principe.

Questions diverses

Vœux : ils auront lieu le 7 janvier à 10h30

L'ensemble des habitants sont invités, points évoqués :

- Projet aménagement centre village et loisirs
- Station de traitement des eaux usées
- Aire de stockage des végétaux
- Point sur l'électricité de la salle polyvalente
- Projection de la vidéo de la fête de la cerise

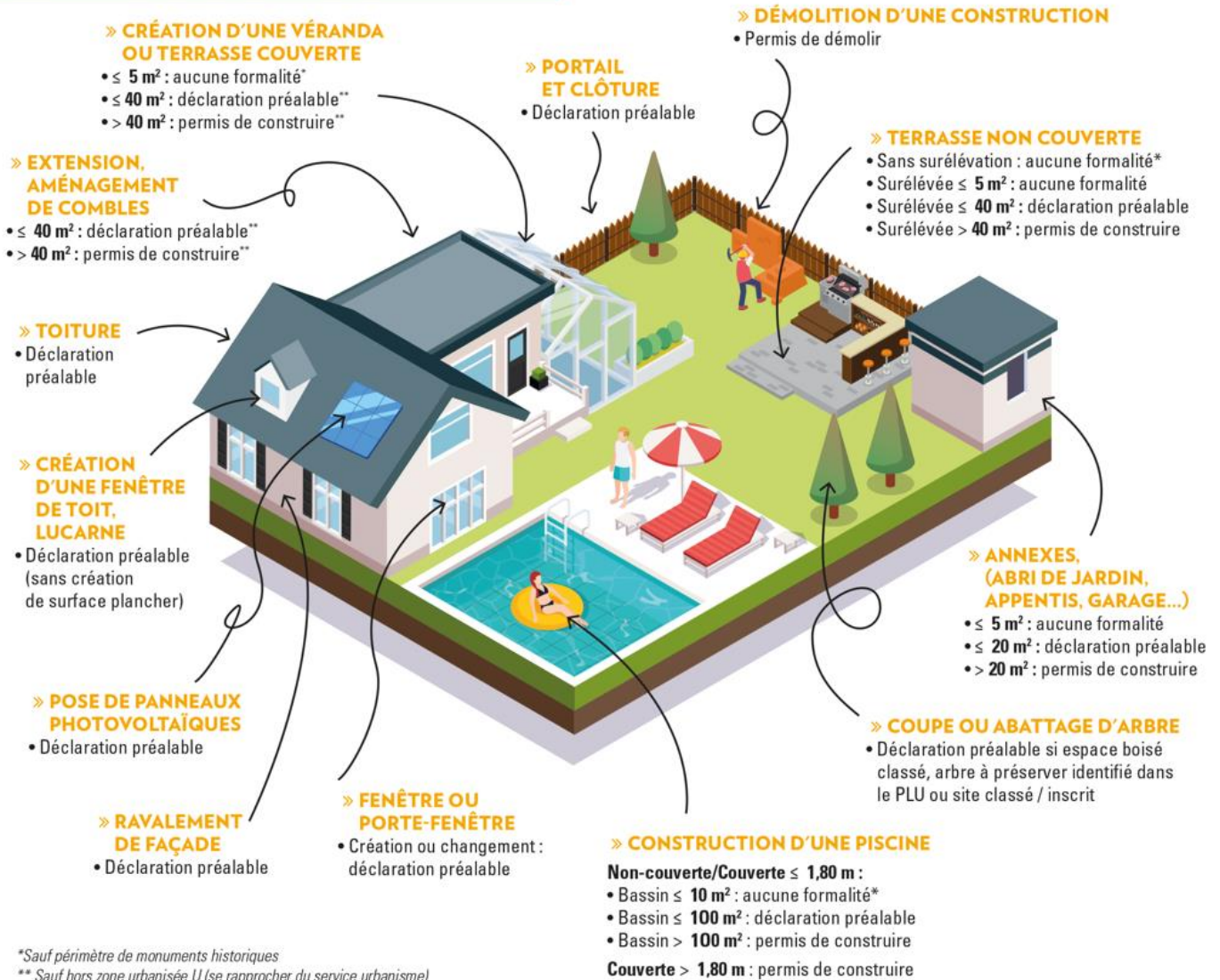
Séance levée à 22h50.

Ces mesures de prévention viennent en complément de la campagne de vaccination obligatoire lancée depuis le 1er octobre pour les élevages commerciaux de plus de 250 canards. La vaccination des canards, la surveillance, la biosécurité sont les trois piliers complémentaires de prévention de l'IAHP.

Les organisations professionnelles agricoles, la fédération départementale de la chasse, les éleveurs, vétérinaires ont également été informés de cette élévation de risque.

CONSTRUIRE ET RÉNOVER

QUELLES AUTORISATIONS DEMANDER ?



DÉFI FAMILLE ZÉRO DÉCHET

Envie de réduire vos déchets mais vous ne savez pas par où commencer ? Vous vous sentez parfois seuls dans cette démarche écoresponsable ? Pas de panique, nous avons LA solution pour vous !

En partenariat avec notre prestataire de collecte SUEZ, nous vous proposons un accompagnement sur 6 mois pour vous aider à atteindre vos objectifs Zéro Déchet !

Au programme : Création d'un réseau chaleureux de familles engagées, prêtes à partager astuces et défis pour se soutenir mutuellement.

Ateliers captivants, animations ludiques, visites enrichissantes pour en apprendre davantage sur les déchets et adopter des gestes concrets pour les réduire.

Pour en savoir plus, consultez le livret de la Famille Zéro Déchet en <https://www.paysdelarbresle.fr/actualites/dechets/defi-famille-zero-dechet/>

Inscrivez-vous dès maintenant au Défi Famille Zéro Déchet en [cliquant ici](#).

Monoxyde de carbone et chauffages d'appoint : comment prévenir les intoxications ?

Le monoxyde de carbone est un gaz toxique qui touche chaque année près de 4 000 foyers en France, entraînant une centaine de décès. Il peut notamment être émis par les chauffages d'appoint non électriques s'ils ne sont pas utilisés correctement :

- Ne faites jamais fonctionner les chauffages d'appoint en continu : ils sont conçus pour une utilisation brève et par intermittence uniquement.
- N'utilisez jamais pour vous chauffer des appareils non destinés à cet usage : cuisinière, four, brasero, barbecue,
- Aérez votre logement au moins 10 minutes par jour.
- Veillez à ne pas obstruer les entrées et sorties d'air de votre logement

RASSEMBLEMENT DES SAINT-JULIEN-DE-FRANCE 2024 APE Saint Julien sur Bibost

Le rassemblement des Saint-Julien 2024 aura lieu du 18 au 20 Mai dans les Landes, à SAINT-JULIEN-BORN (40170).

Les inscriptions sont ouvertes à tous les habitants de Saint Julien, et ne seront définitives qu'après validation par les organisateurs du rassemblement. (Suivant places d'accueil et nombre total de candidats).

La participation au week-end pour 2024 est fixée à 71€ par personne, transport non compris, chacun devant se rendre sur place par ses propres moyens.

N'hésitez pas à vous faire inscrire, ou à demander des renseignements complémentaires auprès de Gilles DESAINTEJEAN :

Port : 06 75 16 35 71
Email : gilles.desaintjean@wanadoo.fr

Date limite d'inscription : Dimanche 21 janvier 2024

NB : Les camping-caristes sont les bienvenus dans nos rassemblements, et sont rattachés à un foyer hôte.

P'tits Gones

Vente de repas le dimanche 28 Janvier au centre du petit marché. Plus d'informations à venir sur les réseaux des ptits gones

Le traditionnel loto de l'APE se tiendra dimanche 28 janvier à 14h à la salle des fêtes de Saint Julien sur Bibost ! Retenez la date !

Cette année encore, de beaux lots sont à portée de main !

- 1er prix : bon d'achat d'une valeur de 700 €
- 2e prix : une Machine à café - broyeur à grains
- 3e prix (partie enfant, jouée seulement en salle) : 1 enceinte sono
- 4e prix : un auto-cuiseur Cookéo
- 5e prix : une montre connectée
- ... et de nombreux autres lots !

Vous n'êtes pas disponible le 28 janvier ?

Pas de souci, vous avez la possibilité de confier vos cartons à l'APE pour qu'ils soient joués par ordinateur (à l'exception de la partie enfant, jouée uniquement en salle).

Vous n'avez pas encore vos cartons ?

Ils sont en vente auprès des élèves de l'école et seront aussi en vente sur place le jour J.

1 carton : 3 € ; 3 cartons : 8 € ; 7 cartons : 15 €

Vous n'avez plus aucune raison de ne pas participer.... et n'oubliez pas : 100 % des gagnants ont tenté leur chance !

Pour tout renseignement, n'hésitez pas à nous contacter sur notre page Facebook ou par mail à l'adresse suivante : apestjb@gmail.com

Janvier 2024

Dimanche 28

Loto de l'APE

Vente de repas par les ptits gones

Petit Marché de Saint Julien